



Monsieur Philippe Pascal
Président Directeur Général
Aéroports de Paris
1 rue de France
93290 Tremblay-en-France

A Paris-La- Défense, le 25 mars 2025

Monsieur le Président Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau international EY.

Nous vous informons également que :

- ▶ Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à € 1 178 milliers hors taxes.
- ▶ Le montant de nos honoraires au titre des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à € 190 milliers hors taxes.
- ▶ Au mieux de notre connaissance, le montant global des honoraires de notre réseau pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, au titre des services autres que la certification des comptes fournis à votre entité ainsi qu'aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle, au sens des I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce, s'élève à € 28 milliers hors taxes.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Paris-La Défense, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Antoine Flora

Alban de Claverie